

**Banque Européenne du Crédit Mutuel Monaco**

Société Anonyme Monégasque  
au capital de 10.000.000 euros  
Siège social : 8, rue Grimaldi - Monaco

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2013**

(en euros)

<b>ACTIF</b>	<b>31.12.2013</b>	<b>31.12.2012</b>
CAISSE, BANQUES CENTRALES .....	462 727,15	628 896,94
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES .....	0,00	0,00
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT .....	345 823 262,28	330 741 129,62

OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE.....	38 812 489,08	34 580 161,07
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE .....	0,00	0,00
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE.....	0,00	0,00
PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DETENUS A L.T. ....	28 269,00	0,00
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES .....	0,00	0,00
CREDIT BAIL ET LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT.....	0,00	0,00
LOCATION SIMPLE .....	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES .....	4 673 496,50	4 891 496,50
IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	176 132,00	160 260,78
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE.....	0,00	0,00
ACTIONS PROPRES.....	0,00	0,00
AUTRES ACTIFS .....	408 117,66	361 933,98
COMPTES DE REGULARISATION.....	3 666 042,97	1 915 438,09
<b>TOTAL DE L'ACTIF .....</b>	<b>394 050 536,64</b>	<b>373 279 316,98</b>
<b>PASSIF</b>	<b>31.12.2013</b>	<b>31.12.2012</b>
BANQUES CENTRALES .....	0,00	0,00
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT .....	40 220 589,61	32 837 751,24
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE.....	337 746 802,64	323 380 060,63
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE .....	0,00	0,00
AUTRES PASSIFS .....	414 878,67	494 703,23
COMPTES DE REGULARISATION.....	794 755,42	2 121 251,38
PROVISIONS .....	4 120 299,65	4 168 745,16
DETTES SUBORDONNEES .....	0,00	0,00
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX .....	0,00	0,00
<b>CAPITAUX PROPRES HORS FRBG .....</b>	<b>10 753 210,65</b>	<b>10 276 805,34</b>
CAPITAL SOUSCRIT.....	10 000 000,00	10 000 000,00
PRIMES D'EMISSION.....	0,00	0,00
RESERVES .....	213 840,26	0,00
ECARTS DE REEVALUATION .....	0,00	0,00
PROVISIONS REGLEMENTEES ET SUBVENTIONS .....	0,00	0,00
D'INVESTISSEMENT .....		
REPORT A NOUVEAU (+/-).....	62 965,08	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-).....	476 405,31	276 805,34
<b>TOTAL DU PASSIF.....</b>	<b>394 050 536,64</b>	<b>373 279 316,98</b>

**HORS BILAN AU 31 DECEMBRE 2013**

(en euros)

	<b>31.12.2013</b>	<b>31.12.2012</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT .....	5 287 440,67	3 788 637,72
ENGAGEMENTS DE GARANTIE .....	1 818 721,46	1 539 935,28
ENGAGEMENTS SUR TITRES .....		
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT .....		
ENGAGEMENTS DE GARANTIE .....	8 779 367,12	8 229 781,82
ENGAGEMENTS SUR TITRES .....		

**COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2013**

(en euros)

	<b>31.12.2013</b>	<b>31.12.2012</b>
+ Intérêts et produits assimilés .....	9 067 034,11	5 378 154,87
- Intérêts et charges assimilées .....	(7 522 795,23)	(4 237 028,77)
+ Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées .....	0,00	0,00
- Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées .....	0,00	0,00
+ Produits sur opérations de location simple .....	0,00	0,00
- Charges sur opérations de location simple.....	0,00	0,00
+ Revenus des titres à revenu variable .....	0,00	0,00
+ Commissions (produits) .....	1 122 933,97	497 083,00
- Commissions (charges) .....	(596 987,73)	(223 920,93)
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation .....	15 016,86	4 654,37
+/- Gains ou pertes sur opérat. des portefeuilles de placement et assimilés.....	0,00	0,00
+ Autres produits d'exploitation bancaire.....	8 495,10	23 096,63
- Autres charges d'exploitation bancaire.....	(97 153,53)	(7 590,22)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b> .....	<b>1 996 543,55</b>	<b>1 434 448,95</b>
- Charges générales d'exploitation.....	(1 155 008,77)	(606 051,52)
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations.....	(245 382,17)	(128 532,88)
incorporelles et corporelles .....		
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b> .....	<b>596 152,61</b>	<b>699 864,55</b>
+/- Coût du risque.....	84 785,85	(52 918,77)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b> .....	<b>680 938,46</b>	<b>646 945,78</b>
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés .....	(1 061,15)	962,56
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b> .....	<b>679 877,31</b>	<b>647 908,34</b>
+/- Résultat exceptionnel.....	0,00	0,00
- Impôt sur les bénéfices .....	(203 472,00)	(371 103,00)
+/- Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées.....		
<b>RESULTAT NET</b> .....	<b>476 405,31</b>	<b>276 805,34</b>

**NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS****1. Principes comptables et méthodes d'évaluation**

Les comptes de la Banque Européenne du Crédit Mutuel MONACO (BECMM) sont établis conformément aux principes comptables généraux et aux règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) homologués par arrêté ministériel.

Ils respectent la règle de prudence et les conventions de base concernant :

- la continuité de l'exploitation,
- la permanence des méthodes,
- l'indépendance des exercices.

**Note n° 1.1 Evaluation des créances et dettes**

Les commissions reçues à l'occasion de l'octroi d'un concours et celles versées aux apporteurs d'affaires sur crédits sont rapportées progressivement au résultat suivant une méthode qui revient à les assimiler à des intérêts. Cet étalement est comptabilisé en produits nets d'intérêts au compte de résultat. Au bilan, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction qui font l'objet d'un étalement sont intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les créances et dettes rattachées (intérêts courus ou échus, à recevoir et à payer) sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif auxquels elles se rapportent.

### **Note n° 1.2 Créances douteuses**

Les créances de toute nature sont déclassées en créances douteuses dans les cas suivants :

- en cas de survenance d'une échéance impayée depuis plus de six mois pour les crédits immobiliers aux acquéreurs de logement, de plus de trois mois pour les autres concours ;
- lorsque la créance présente un caractère contentieux judiciaire (procédures d'alerte, de redressement, de liquidation judiciaire, etc.) ;
- lorsque la créance présente d'autres risques de non recouvrement total ou partiel.

La classification en créance douteuse d'un concours accordé à une personne physique ou morale entraîne le transfert de l'intégralité des engagements sur cette personne vers les rubriques d'encours douteux.

Les créances douteuses font l'objet de provisions pour dépréciation individualisées créance par créance.

Les intérêts sur créances douteuses non réglés et inscrits au compte de résultat sont couverts par provision à hauteur de l'intégralité du montant comptabilisé. Les dotations ou reprises de provisions pour dépréciation, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties se rapportant à des intérêts sur créances douteuses sont enregistrées au poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Le principal de la créance est provisionné selon l'estimation la plus probable de la dépréciation, conformément aux principes généraux de prudence. Le calcul de la dépréciation tient compte de la valeur de réalisation des garanties personnelles ou réelles liées à la créance.

Concernant les créances douteuses sur les professionnels de l'immobilier, l'application de ces règles conduit à tenir compte de la valeur marchande des immeubles financés dans le secteur des marchands de biens. De même, le calcul du provisionnement des opérations liées à la promotion immobilière tient compte des frais financiers supplémentaires exposés par le promoteur, en raison du ralentissement éventuel de la commercialisation des programmes.

La provision constituée couvre la perte prévisionnelle actualisée au taux d'intérêt d'origine du crédit. Les pertes prévisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux et les flux prévisionnels de recouvrement. La détermination des flux de recouvrement repose notamment sur des statistiques qui permettent d'estimer les séries de recouvrement moyennes dans le temps à partir de la date de déclassement du crédit. Une reprise de provision du fait du passage du temps est enregistrée en produit net bancaire.

Conformément au règlement CRC n° 2002/03 modifié, les encours douteux pour lesquels la déchéance du terme a été prononcée ou qui sont classés depuis plus d'un an en créances douteuses, sont spécifiquement identifiés dans la catégorie « encours douteux compromis ». La banque a défini des règles internes de déclassement automatique, qui présument le caractère nécessairement compromis de la créance dès lors qu'elle a été classée plus d'un an en créance douteuse, sauf à démontrer formellement l'existence et la validité de garanties couvrant la totalité des risques. La comptabilisation des intérêts sur la créance cesse à partir du classement en « encours douteux compromis ».

Le règlement CRC 2002/03 prescrit un traitement spécifique de certains encours restructurés. Lorsqu'ils sont significatifs, les encours douteux redevenus sains à la suite d'une restructuration à des conditions hors marché sont isolés dans une catégorie spécifique. Dans cette hypothèse, les abandons de principal ou d'intérêts, échus ou courus, ainsi que les écarts d'intérêts futurs, sont immédiatement constatés en perte, puis réintégrés au fur et à mesure de l'amortissement du prêt. Le nombre de prêts concernés et les montants en cause sont faibles et le calcul d'une décote serait sans impact significatif sur les états financiers de l'exercice.

**Note n° 1.3 Immobilisations**

Conformément au règlement CRC 2002-10, les immobilisations corporelles sont amorties sur la durée d'utilité correspondant à la durée réelle d'utilisation du bien, en tenant compte, le cas échéant, de leur valeur résiduelle. Dans le cas où les composants d'un actif ont des durées d'utilité différentes, chacun d'entre eux est comptabilisé séparément et fait l'objet d'un plan d'amortissement propre.

Lorsqu'il existe des indices de perte de valeur tels qu'une diminution de la valeur de marché, l'obsolescence ou la dégradation physique du bien, des changements dans le mode d'utilisation du bien, etc., un test de dépréciation visant à comparer la valeur comptable du bien à sa valeur actuelle est effectué. En cas de comptabilisation d'une dépréciation, la base amortissable de l'actif est modifiée de manière prospective.

**Note n° 1.4 Conversion des opérations en devises**

Les créances et dettes, ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan, sont convertis au cours de marché à la clôture de l'exercice, à l'exception des éléments libellés en devises participant à la monnaie unique européenne, pour lesquels le taux de conversion officiel a été retenu.

Les actifs corporels sont maintenus au coût historique. Les actifs financiers sont convertis au cours de clôture (voir précisions notes précédentes).

Les produits et charges en devises sont enregistrés en résultat au cours de change en vigueur le dernier jour du mois de leur perception ou de leur paiement ; les charges et produits courus mais non payés à la date de clôture sont convertis au cours de change à cette date.

Les gains et pertes de change latents ou définitifs résultant des opérations de conversion sont constatés à chaque arrêté comptable.

**Note n° 1.5 Engagements en matière de retraite, indemnités de fin de carrière et primes de médaille du travail**

La comptabilisation et l'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires sont conformes à la recommandation n° 2003-R01 du Conseil National de la comptabilité.

***Régimes de retraite des employés***

Les pensions de retraite sont prises en charge par diverses institutions auxquelles la BECMM et ses salariés versent périodiquement des cotisations. Ces dernières sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont dues.

D'autre part, les salariés de la BECMM bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire financé par l'employeur, au travers de deux contrats d'assurance. Le premier contrat de type article 83 CGI assure le service d'un régime de capitalisation en points à cotisations définies. Le second contrat de type article 39 CGI est un régime à prestations définies additives sur les tranches salariales B et C. Les engagements relatifs à ces régimes sont entièrement couverts par les réserves constituées. En conséquence, aucun engagement résiduel n'en résulte pour l'employeur.

***Indemnités de fin de carrière et primes de médaille du travail***

Les futures indemnités de fin de carrière et primes à verser pour l'attribution de médailles de travail sont intégralement couvertes par des contrats d'assurance. Les primes versées annuellement prennent en compte les droits acquis au 31 décembre de chaque exercice, pondérés par des coefficients de rotation et de probabilité de survie du personnel.

Les engagements sont calculés suivant la méthode des unités de crédits projetés conformément aux normes IFRS. Sont notamment pris en compte, la mortalité, le taux de rotation du personnel, le taux d'évolution des salaires, le taux de charges sociales dans les cas prévus et le taux d'actualisation financière.

Les engagements correspondants aux droits acquis par les salariés au 31 décembre sont intégralement couverts par les réserves constituées auprès de la compagnie d'assurance. Les indemnités de fin de carrière et primes médailles du travail arrivées à échéance et versées aux salariés au cours de l'année font l'objet de remboursements par l'assureur.

Les engagements d'indemnité de fin de carrière sont déterminés sur la base de l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite à l'initiative du salarié qui atteint son 62<sup>ème</sup> anniversaire.

#### **Note n° 1.6 Provisions pour risques et charges**

Les provisions affectées à des postes d'actifs sont déduites des créances correspondantes qui apparaissent ainsi pour leur montant net. Les provisions relatives aux engagements hors bilan sont inscrites en provisions pour risques.

La BECMM peut être partie à un certain nombre de litiges ; leurs issues possibles et leurs conséquences financières éventuelles sont examinées régulièrement et, en tant que de besoin, font l'objet de dotations aux provisions reconnues nécessaires.

Dans son préambule, l'avis CNC 2000-01 régissant les passifs exclut de leur champ d'application les opérations bancaires. En conséquence, il a été décidé de comptabiliser une provision pour risque égale à la différence entre le taux nominal et le taux actuariel des Comptes à Terme (CAT) à taux progressif. Le montant de cette provision est de 3,3 M€.

#### **Note n° 1.7 Provision épargne logement**

Les Comptes Epargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Lorsque ces engagements sont potentiellement défavorables, ils font l'objet de provisions calculées conformément aux dispositions du règlement CRC 2007-01. Ces provisions couvrent les engagements sur contrats existant à la date de détermination de la provision ; il n'est pas tenu compte des futures ouvertures de plans et comptes épargne logement.

Les encours futurs liés aux produits d'épargne logement sont estimés à partir de statistiques comportementales des clients dans un environnement de taux donné. Les PEL qui sont souscrits dans le cadre d'une offre globale de produits liés et ne répondant pas aux lois comportementales susvisées sont exclus des projections. Les encours à risques qui font l'objet d'une provision sont constitués :

- pour les dépôts PEL, de la différence entre les encours probables d'épargne et les encours d'épargne minimum attendus. Ces encours minimum sont déterminés avec un seuil de confiance de 99,5% sur la base de plusieurs milliers de scénarios de taux différents ;
- pour les crédits épargne logement, des volumes futurs dépendant de la réalisation probable des droits acquis et des crédits déjà en force.

Les pertes futures sont évaluées par rapport aux taux non réglementés des comptes à terme pour l'épargne et des prêts ordinaires à l'habitat pour les crédits. Cette approche est menée par génération homogène de PEL et de CEL en termes de conditions réglementées, sans compensation entre les différentes générations. Les pertes ainsi déterminées sont actualisées à partir des taux déduits de la moyenne des douze derniers mois de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor 3 mois. Le montant des provisions repose sur la perte moyenne constatée à partir

de plusieurs milliers de scénarios de taux générés par une modélisation stochastique. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

### Note n° 1.8 Impôt sur les bénéfices

Le poste « Impôt sur les bénéfices » comprend l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice.

L'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice est déterminé selon la réglementation fiscale à MONACO.

### Note n° 1.9 Consolidation

La société est intégrée globalement dans les périmètres de consolidation du Groupe CM11-CIC d'une part, et de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel d'autre part.

### Note n° 1.10 Implantation dans les Etats ou territoires non coopératifs en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales

La banque ne possède pas d'implantation directe ou indirecte dans les Etats ou territoires visés par l'article L511-45 du Code monétaire et financier.

## NOTES ANNEXES AU BILAN

Les chiffres donnés dans les différents tableaux qui suivent sont exprimés en milliers d'euros.

### 2.1 Mouvements ayant affecté les postes de l'actif immobilisé

	Valeur brute au 31.12.13	Acquisitions	Cessions	Transferts	Valeur brute au 31.12.12
IMMOBILISATIONS CORPORELLES d'Exploitation	951	44	21	0	928
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES d'Exploitation	5 006	0	0	0	5 006
<b>TOTAUX</b>	<b>5 957</b>	<b>44</b>	<b>21</b>	<b>0</b>	<b>5 934</b>

### 2.2 Amortissements et provisions sur actif immobilisé

AMORTISSEMENTS	Amortissements au 31.12.13	Dotations	Reprises	Amortissements au 31.12.12
IMMOBILISATIONS CORPORELLES d'Exploitation	775	27	20	768
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES d'Exploitation	332	218		114
<b>TOTAUX</b>	<b>1 107</b>	<b>245</b>	<b>20</b>	<b>882</b>

**2.3 Ventilation des créances sur la clientèle**

	Prêts	Créances rattachées	TOTAL
CREANCES COMMERCIALES	99		<b>99</b>
CREDITS A L'EQUIPEMENT	3 664	4	<b>3 668</b>
AUTRES CREDITS A L'HABITAT	29 647	53	<b>29 700</b>
PRETS PERSONNELS	3 569		<b>3 569</b>
CREDITS DE TRESORERIE	324	9	<b>333</b>
AUTRES CREDITS A LA CLIENTELE	200		<b>200</b>
COMPTES ORDINAIRES CLIENTELE	516	42	<b>558</b>
CREANCES DOUTEUSES BRUTES - COMPROMISES -	1 657		<b>1 657</b>
CREANCES DOUTEUSES BRUTES - AUTRES -	83		<b>83</b>
PROV. POUR DEPRECIATION DES CREANCES DOUTEUSES - COMPROMISES -	-1 025		<b>-1 025</b>
PROV. POUR DEPRECIATION DES CREANCES DOUTEUSES - AUTRES -	-30		<b>-30</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>38 704</b>	<b>108</b>	<b>38 812</b>

Parmi les créances douteuses, les créances compromises s'élèvent à 1 657 milliers d'euros et font l'objet de 1 025 milliers d'euros de provisions.

**2.4 Répartition des créances sur la clientèle**

Hors créances rattachées de 38 704 milliers d'euros sur créances brutes	Créances brutes	Créances douteuses	Provisions
<b>Répartition par grand type de contrepartie</b>			
• Sociétés	8 998	593	335
• Entrepreneurs individuels	6 028	924	532
• Particuliers	22 993	224	189
<b>TOTAUX</b>	<b>38 019</b>	<b>1 741</b>	<b>1 056</b>
<b>Répartition par secteur d'activité</b>			
• Agriculture et industries minières	367	0	0
• Industries	350	0	0
• Services aux entreprises et holding	3 267	1 439	800
• Collectivités et autres services aux particuliers	1 489	45	33
• Services financiers	1 096	7	7
• Services immobiliers	4 762	9	9
• Particuliers et autres	26 688	241	207
<b>TOTAUX</b>	<b>38 019</b>	<b>1 741</b>	<b>1 056</b>
<b>Répartition par secteur géographique</b>			
• France	13 631	95	81
• Monaco	23 967	1 603	949
• Autres pays	421	43	26
<b>TOTAUX</b>	<b>38 019</b>	<b>1 741</b>	<b>1 056</b>



**2.5 Répartition des créances sur les établissements de crédit hors opérations de pension et hors créances rattachées**

	Créances brutes	Créances douteuses	Provisions
<b>Répartition par secteur géographique</b>			
- France	342 240	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>342 240</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**2.6 Ventilation des créances et dettes selon leur durée résiduelle**

ACTIF	Durée < ou = à 3 mois	Durée 3 mois à 1 an	Durée 1 à 5 ans	Durée > 5 ans	Intérêts courus et échus	TOTAL
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT A vue	54 240					<b>54 240</b>
A terme		53 000	175 000	60 000	3 583	<b>291 583</b>
CREANCES SUR LA CLIENTELE Créances commerciales	99					<b>99</b>
Autres concours à la clientèle	2 254	2 905	12 397	20 534	107	<b>38 197</b>
Comptes ordinaires débiteurs	516					<b>516</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>57 109</b>	<b>55 905</b>	<b>187 397</b>	<b>80 534</b>	<b>3 690</b>	<b>384 635</b>

Les comptes ordinaires douteux sont considérés comme étant immédiatement exigibles.

Les autres créances douteuses sont considérées comme étant remboursables dans le délai le plus éloigné.

PASSIF	Durée < ou = à 3 mois	Durée 3 mois à 1 an	Durée 1 à 5 ans	Durée > 5 ans	Intérêts courus et échus	TOTAL
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT A vue	19					<b>19</b>
A terme	14 000	5 000	21 000		202	<b>40 202</b>
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE Comptes d'épargne à régime spécial						
A vue	116 627				15	<b>116 642</b>
A terme	910	683	523	195		<b>2 311</b>
Autres dettes						
A terme	2 724	87 147	76 514	51 293	1 116	<b>218 794</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>134 280</b>	<b>92 830</b>	<b>98 037</b>	<b>51 488</b>	<b>1 333</b>	<b>377 968</b>

**2.7 Fonds Propres**

	Montant 2012	Affectation Résultat 2012	Variations 2013	Montant 2013
CAPITAL	10 000		0	10 000
RESERVE STATUTAIRE			200	200
AUTRES RESERVES ET PROVISIONS REGLEMENTEES			13	13
REPORT A NOUVEAU			63	63
RESULTAT	277	(276)	476	477
<b>TOTAUX</b>	<b>10 277</b>	<b>(276)</b>	<b>752</b>	<b>10 753</b>

**2.8 Frais d'établissement, frais de recherche et de développement et fonds commerciaux**

	Montant 2013	Montant 2012
FRAIS D'ETABLISSEMENT	654	654
Frais de premier établissement	654	654
FONDS COMMERCIAUX	4 100	4 100
<b>TOTAUX</b>	<b>4 754</b>	<b>4 754</b>

**2.9 Intérêts courus à recevoir ou à payer**

ACTIF	Intérêts courus à recevoir
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	
A terme	3 583
CREANCES SUR LA CLIENTELE	
Autres concours à la clientèle	66
Comptes ordinaires débiteurs	42
<b>TOTAUX</b>	<b>3 691</b>

PASSIF	Intérêts courus à payer
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	
A terme	202
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	
Comptes d'épargne à régime spécial	
A vue	15
Autres dettes	
A terme	1 116
<b>TOTAUX</b>	<b>1 333</b>

**2.10 Postes “Autres actifs” et “Autres passifs”**

<b>AUTRES ACTIFS</b>	<b>Montant 2013</b>	<b>Montant 2012</b>
DEBITEURS DIVERS	408	362
<b>TOTAUX</b>	<b>408</b>	<b>362</b>

<b>AUTRES PASSIFS</b>	<b>Montant 2013</b>	<b>Montant 2012</b>
CREDITEURS DIVERS	415	495
<b>TOTAUX</b>	<b>415</b>	<b>495</b>

**2.11 Comptes de régularisation**

<b>ACTIF</b>	<b>Montant 2013</b>	<b>Montant 2012</b>
COMPTES D'ENCAISSEMENT	3 611	492
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	2	1
PRODUITS A RECEVOIR	17	75
COMPTES DE REGULARISATION DIVERS	36	1 347
<b>TOTAUX</b>	<b>3 666</b>	<b>1 915</b>

<b>PASSIF</b>	<b>Montant 2013</b>	<b>Montant 2012</b>
CHARGES A PAYER	182	204
COMPTES DE REGULARISATION DIVERS	613	1 917
<b>TOTAUX</b>	<b>795</b>	<b>2 121</b>

**2.12 Provisions**

	<b>Montant 2013</b>	<b>Montant 2012</b>
PROVISIONS POUR RISQUES D'EXECUTION D'ENGAGEMENT PAR SIGNATURE	0	9
AUTRES PROVISIONS	4 120	4 159
<b>TOTAUX</b>	<b>4 120</b>	<b>4 168</b>

**2.13 Epargne Logement**

	<b>Solde 2013</b>	<b>Solde 2012</b>	<b>Provisions 2013</b>	<b>Provisions 2012</b>
PLANS D'EPARGNE LOGEMENT	2 189	2 285	3	1
COMPTES D'EPARGNE LOGEMENT	46	91	1	1
PRETS EPARGNE LOGEMENT	69	74	2	2
<b>TOTAUX</b>	<b>2 304</b>	<b>2 450</b>	<b>6</b>	<b>4</b>

**2.14 Contre-valeur en euros de l'actif et du passif en devises hors zone euro**

<b>ACTIF</b>	<b>Montant 2013 Devises hors zone Euro</b>	<b>Montant 2012 Devises hors zone Euro</b>
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	3 534	2 762
<b>TOTAL ACTIVITE DEVISES</b>	<b>3 534</b>	<b>2 762</b>
<b>Pourcentage du total actif</b>	<b>0,90 %</b>	<b>0,74 %</b>

<b>PASSIF</b>	<b>Montant 2013 Devises hors zone Euro</b>	<b>Montant 2012 Devises hors zone Euro</b>
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	3 534	2 760
COMPTES DE REGULARISATION	0	3
<b>TOTAL ACTIVITE DEVISES</b>	<b>3 534</b>	<b>2 763</b>
<b>Pourcentage du total passif</b>	<b>0,90 %</b>	<b>0,74 %</b>

**NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT**

Les chiffres donnés dans les différents tableaux qui suivent sont exprimés en milliers d'euros.

**3.1 Produits et charges d'intérêts**

	<b>Produits 2013</b>	<b>Produits 2012</b>
PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	7 567	4 590
PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	1 460	785
AUTRES PRODUITS A CARACTERE D'INTERETS	31	0
DOTATIONS / REPRISES DE PROVISIONS RELATIVES AUX INTERETS	10	3
<b>TOTAUX</b>	<b>9 068</b>	<b>5 378</b>

	<b>Charges 2013</b>	<b>Charges 2012</b>
CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	(431)	(248)
CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	(7 131)	(3 547)
AUTRES CHARGES A CARACTERE D'INTERETS	39	(442)
<b>TOTAUX</b>	<b>(7 523)</b>	<b>(4 237)</b>

**3.2 Revenu des titres à revenu variable**

	<b>Produits 2013</b>	<b>Produits 2012</b>
REVENUS DES TITRES PARTICIPATIONS ET DE FILIALES		
REVENUS DES TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE		
<b>TOTAUX</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**3.3 Commissions**

	<b>Produits 2013</b>	<b>Produits 2012</b>
COMMISSIONS SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	932	407
COMMISSIONS RELATIVES AUX OPERATIONS SUR TITRES	50	15
COMMISSIONS SUR OPERATIONS DE CHANGE	3	2
AUTRES COMMISSIONS D'EXPLOITATION BANCAIRE	17	13
COMMISSIONS SUR ACTIVITES NON BANCAIRES	121	60
<b>TOTAUX</b>	<b>1 123</b>	<b>497</b>

	<b>Charges 2013</b>	<b>Charges 2012</b>
COMMISSIONS SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	(4)	(2)
AUTRES COMMISSIONS D'EXPLOITATION BANCAIRE	(583)	(214)
<b>TOTAUX</b>	<b>(597)</b>	<b>(224)</b>

**3.4 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation**

	<b>Montant 2013</b>	<b>Montant 2012</b>
GAINS SUR OPERATIONS DE CHANGE	15	4
<b>TOTAUX</b>	<b>15</b>	<b>4</b>

**3.5 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés**

	<b>Montant 2013</b>	<b>Montant 2012</b>
GAINS / PERTES SUR TITRE DE PLACEMENT		
<b>TOTAUX</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**3.6 Autres produits d'exploitation bancaire**

	<b>Produits 2013</b>	<b>Produits 2012</b>
RECUPERATIONS FRAIS SUR CLIENTS	1	0
AUTRES PRODUITS	7	23
<b>TOTAUX</b>	<b>8</b>	<b>23</b>

**3.7 Autres charges d'exploitation bancaire**

	<b>Montant 2013</b>	<b>Montant 2012</b>
COTISATIONS FONDS DE GARANTIE	(10)	0
AUTRES CHARGES	(87)	(8)
<b>TOTAUX</b>	<b>(97)</b>	<b>(8)</b>

**3.8 Charges générales d'exploitation**

	Charges 2013	Charges 2012
SALAIRES ET TRAITEMENTS	(501)	(210)
CHARGES DE RETRAITE	(58)	(54)
AUTRES CHARGES SOCIALES	(166)	(68)
AUTRES IMPOTS ET TAXES	(1)	(2)
SERVICES EXTERIEURS	(429)	(272)
<b>TOTAUX</b>	<b>(1 155)</b>	<b>(606)</b>

**3.9 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles**

	Montant 2013	Montant 2012
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES	(27)	(15)
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	(218)	(114)
<b>TOTAUX</b>	<b>(245)</b>	<b>(129)</b>

**3.10 Coût du risque**

	Montant 2013	Montant 2012
DOTATIONS AUX PROVISIONS LIEES A DES CREANCES	(221)	(262)
CREANCES IRRECOUVRABLES	0	(1)
REPRISES DE PROVISIONS LIEES A DES CREANCES	292	210
RECUPERATION DES CREANCES AMORTIES	5	0
REPRISES DE PROVISIONS LIEES A DES OPERATIONS DE HORS BILAN	9	0
<b>TOTAUX</b>	<b>85</b>	<b>(53)</b>

**3.11 Gains ou pertes sur actifs immobilisés**

	Montant 2013	Montant 2012
GAINS SUR CESSIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	(1)	1
<b>TOTAUX</b>	<b>(1)</b>	<b>1</b>

**3.12 Résultat exceptionnel**

	Montant 2013	Montant 2012
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
<b>TOTAUX</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**3.13 Impôt sur les sociétés**

	Montant 2013	Montant 2012
IMPOT SUR LES SOCIETES AFFERENT AU RESULTAT ORDINAIRE	(203)	(371)
<b>IMPOT SUR LES SOCIETES DE L'EXERCICE</b>	<b>(203)</b>	<b>(371)</b>

**RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ (EN EUROS)**

	2009	2010	2011	2012	2013
<b>1. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
a) Capital social				10 000 000,00	10 000 000,00
b) Nombre d'actions ordinaires existantes				1 000 000	1 000 000
<b>2. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>					
a) Produit net bancaire, produit du portefeuille titres et divers				1 434 448,95	1 996 543,35
b) Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions				829 397,43	841 534,58
c) Impôt sur les bénéfices				371 103,00	203 472,00
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice				0,00	0,00
e) Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions				276 805,34	476 405,31
<b>3. RESULTAT PAR ACTION</b>					
a) Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions				0,46	0,64
b) Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions				0,28	0,48
c) Dividende attribué à chaque action				0,00	0,00
<b>4. PERSONNEL</b>					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice				8	8
b) Montant de la masse salariale de l'exercice				179 987,55	481 726,23
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres sociales)				102 968,28	175 447,46

**RAPPORT GENERAL  
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Exercice clos le 31 décembre 2013

Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous rendons compte, dans le présent rapport, de la mission générale et permanente qui nous a été confiée, par décision de l'assemblée générale constitutive du 22 juin 2012 pour Monsieur Stéphane GARINO (exercices 2012 à 2014) et de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement du 15 octobre 2013 pour Monsieur Claude TOMATIS (exercices 2013 et 2014).

Les états financiers et documents sociaux, arrêtés par votre Conseil d'Administration, ont été mis à notre disposition dans les délais légaux.

\* Le total du bilan s'élève à ..... 394.050.536,64 €

\* Le compte de résultat fait apparaître  
un bénéfice net de ..... 476.405,31 €

Notre mission, qui consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, a été accomplie selon les normes professionnelles et en faisant application des règles relatives au contrôle des établissements relevant de la réglementation bancaire. Elle nous a conduits à examiner les opérations réalisées par votre société pendant l'exercice

2013, le bilan au 31 décembre 2013, le compte de résultat de l'exercice et l'annexe, clos à cette date.

Ces documents ont été établis suivant les prescriptions légales et selon les mêmes formes et au moyen des mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

Nous avons vérifié les divers éléments composant l'actif et le passif ainsi que les méthodes suivies pour leur évaluation et pour la discrimination des charges et produits. Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises qui prévoient que nos travaux soient planifiés et réalisés de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne sont pas entachés d'irrégularités significatives.

Une révision comptable comprend l'examen, par sondages, de la justification des montants et des informations contenus dans les états financiers, ainsi que l'appréciation des principes comptables utilisés et des principales estimations faites par vos dirigeants.

A notre avis, les états financiers au 31 décembre 2013, tels qu'ils sont annexés au présent rapport et soumis à

vos approbation, reflètent d'une manière sincère, en conformité avec les prescriptions légales et les usages professionnels, la situation active et passive de votre société au 31 décembre 2013 et le résultat de l'exercice de douze mois clos à cette date.

Nous avons aussi vérifié les informations financières contenues dans le rapport de votre Conseil d'Administration, la proposition d'affectation des résultats et le respect des dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement de votre Société. Nous n'avons pas d'observation à formuler.

Monaco, le 25 avril 2014.

Les Commissaires aux Comptes,

Stéphane GARINO

Claude TOMATIS

—

Le rapport de gestion est tenu à disposition auprès du siège social de la Banque Européenne du Crédit Mutuel Monaco, 8, rue Grimaldi MC 98000 Monaco.